Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East

Suite 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4

90, avenue Sheppard Est

Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél.: 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine I	Woodbine Mohawk Park		Campbellville		
Date	Samedi 21	janvier 2023	Heur	Heure de départ 19 h 00		
Conditions météorologiqu	ies (Temp. : -1	Courses 1 à 12 : Nuageux (Temp. : -1 °C) Vent Sud-Ouest 9 km/h				
État de la piste	ste Course 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)					
Nombre de courses	12	Nombre de course: 6 CW de qualification	Nombre total 115 d'inscriptions			
Total des paris \$2,140,028 mutuels						
Contact vétérinair e	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite d l'enquê	-	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Walker, Craig	Brethour Fred	Gillies, Peter

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ét/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tous les autres incidents pertinents)

BUREAU

Aucun problème.

COURSES

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Enquête

Examen du bris d'allure survenu au #6, "Woodmere Fenn", (B. McClure), après le départ. Le #6 a terminé la course en 4^e position.

Aucune infraction à la règle sur les bris d'allure n'a été signalée.

Le #7, "No Better Joy", (J. Drury), a été signalé dans la statistique avec obstruction. Aucun placement n'est requis comme le #7 a terminé la course en 2^e position.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/26INwwp9mCA

Le #3, "Collina Kay Jay A", (D. McNair), a fait un bris d'allure allant vers le poteau de ¼ après lequel il a fait une sortie sans terminer la course. Le #3 doit se qualifier pour la performance. Le #5, "JM Jack Of Hearts", (E. Hensley), a été signalé dans la statistique avec un bris d'allure par cause d'obstruction.

Nous avons appelé Phil Hudon au sujet de son action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lors de la stimulation appliquée dans le dernier droit. Il a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle sur les courses de chevaux Standardbred de la CAJO 22.23.03(b).

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 et une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée les 30, 31 janvier et 1^{er} février 2023.

Décision #2025480

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – **Enquête**

Le #2, "Maximumlovin", (B. McClure), s'est rendu à l'intérieur d'un pylône dans le dernier droit. Aucun avantage injuste n'en a été obtenu. Aucune infraction signalée. Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/vl4LpF7oV7c

Course 8 – Examen des pylônes après le poteau de ¾ de mille. Aucun placement n'est requis.

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 - Rien à signaler.

Course 11 – Rien à signaler.

Course 12 – Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune